

**RAPPORT D'ACTIVITE PORTANT SUR L'ANNEE 2016  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT D'EURE ET LOIR**

*Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

La commission de surendettement d'Eure et Loir est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

1575 dossiers de surendettement ont été déposés au cours de l'année 2016 en Eure et Loir, contre 1738 en 2015, soit une diminution de 9,40 % (-11,60 % pour la région Centre Val de Loire et -10,60 % au niveau national).

Cette baisse est pour partie, consécutive à l'augmentation des dossiers orientés en PRP en 2014 et 2015.

Les bénéficiaires de la loi portant sur la réforme du crédit à la consommation et la lutte contre le surendettement, apportant un meilleur encadrement du crédit et une plus grande information du client, peuvent également expliquer la baisse des dépôts de dossiers de surendettement.

La proportion des redépôts s'élève à 43,90 % de janvier à septembre 2016 (dont 13,88 % font suite à une suspension d'exigibilité des créances).

**Recevabilité et orientation**

Au cours de l'année 2016, 1450 dossiers ont été jugés recevables par la commission ou le juge (dans le cas d'un recours sur une décision d'irrecevabilité). 77 dossiers ont été déclarés irrecevables, soit 5 % des dossiers soumis pour examen, contre 75 dossiers en 2015 soit 4,5 %.

La Commission a orienté les dossiers comme suit : 43,62 % vers une procédure de rétablissement personnel (contre 38,65 % en 2015) et 56,38% vers une procédure de réaménagement des dettes.

**Solutions amiables / mesures imposées ou recommandées / mesures d'effacement de dettes**

La Commission a traité plus de dossiers qu'elle n'en a reçus, ce qui a permis de réduire le stock global de dossiers en cours de traitement (4,13 mois pour un objectif de 6 mois). En 2016, 1689 dossiers ont été traités pour 1575 dossiers déposés.

Sur 759 dossiers avec réaménagement de dettes traités, 125 ont conduit à la signature d'un plan conventionnel et 634 ont fait l'objet de mesures imposées ou recommandées (dont 251 dossiers ont donné lieu à une suspension d'exigibilité des créances).

Les mesures imposées ou recommandées ont diminué de 17,56 %, les plans conventionnels de 30,17% alors que les PRP ont progressé de 1,25 %.

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

À fin 2016, le taux de solution pérennes était de 83,55 % pour l'Eure et Loir, 78,61 % pour la région et 82,08 % pour la France. Les autres dossiers ont bénéficié de mesures provisoires (plan d'attente ou report des dettes) justifiées par la situation des débiteurs.

<sup>1</sup> « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »



**Relations de la commission et de son secrétariat avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Réunion annuelle avec les juges
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)		Informations sur l'existence ou non d'un dossier de surendettement communiquées au pôle de cohésion sociale chaque semaine sur leur demande
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	8	Formation auprès des travailleurs sociaux de la DGSAS de tout le département, sur le surendettement et la procédure de droit au compte.
Rencontre avec les CCAS dans le cadre de la convention nationale	2	Rencontres avec le CCAS de Chartres
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficultés	2	Formation sur le surendettement des travailleurs sociaux de l'UDAF 28, des membres de l'association famille de France et du secours populaire
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	2	Réunion avec le Président de la chambre des notaires  Information auprès d'une classe d'élèves en BTS sur les crédits à la consommation et les risques de surendettement

**Relations avec les Tribunaux :**

Au-delà de la réunion annuelle qui s'est tenue en début d'année, les contacts bilatéraux avec les greffiers et les magistrats ont été fréquents et sont usuels tout au long de l'année. Ils contribuent au respect des propositions de la Commission par les Juges.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux Commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. La Commission de surendettement et son secrétariat ont ainsi contribué aux travaux préparatoires des réunions de la CCAPEX.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

Le secrétariat a assuré une dizaine de formations tout au long de l'année 2016 auprès des travailleurs sociaux de tout le département sur la procédure de surendettement et sur la procédure de droit au compte.

**Relations avec les associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière :**

Le secrétariat a assuré 4 sessions de formation « sur mesure » auprès de travailleurs sociaux de l'UDAF et des associations du département venant en aide aux personnes en difficultés financières.

---

<sup>2</sup> (organisées ou participation)



## Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

### Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

#### 1) **Difficultés rencontrées avec les créanciers bancaires et établissement de crédits**

- Les contre-propositions excessives en matière de taux d'intérêt de la part des créanciers et l'absence de réponse de créanciers aux plans conduisent à des échecs et à l'allongement de la procédure par l'ouverture d'une autre phase appelée MIR (mesures imposées ou recommandées).
- Difficultés à mettre en œuvre les modalités de déplaçonnement de la durée légale dans le cadre de la conservation de la résidence principale, certains créanciers (hors prêteurs immobiliers) ne souhaitent pas être réglés au-delà du délai de 84 mois.
- Difficultés à gérer les réponses dématérialisées et souvent pas d'interlocuteur chez le créancier pour résoudre les problèmes (doublet de dettes, transfert de dettes vers des sociétés de recouvrement, et dettes « mises à zéro » par erreur).
- Lorsque le débiteur déclare un découvert bancaire, certains établissements bancaires prennent en compte le montant du découvert à la date de la recevabilité du dossier. Or, si des ressources sont tombées sur le compte après cette date, la banque ne déclare pas de découvert. Ce qui ne correspond pas à la réalité car bien souvent, le compte se retrouve à découvert les jours suivants et le montant de ce découvert ne sera pas pris en compte dans le passif du débiteur et le plan de rééchelonnement.

#### 2) **Difficultés rencontrées avec les bailleurs dans le traitement de la dette de logement**

- Mauvaise acceptation des PRP par les bailleurs privés et sociaux ou des plans de réaménagement longs

#### 3) **Difficultés rencontrées avec les autres créanciers**

- Difficultés rencontrées par les débiteurs avec les grands créanciers non bancaires (coupures d'énergie ou poursuite par voie d'huissiers même en présence d'une décision de recevabilité...).
- Certains huissiers de justice continuent de poursuivre les débiteurs malgré la décision de recevabilité, sous forme de saisie sur salaire ou saisie attribution sur le compte bancaire. Le gestionnaire en charge du dossier a quelque fois des difficultés pour faire cesser les poursuites.

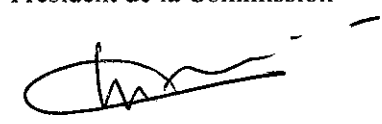
Le 26 janvier 2017

Secrétaire de la Commission

  
Le Directeur Départemental  
de la BANQUE DE FRANCE

**Bernard CHERLONNEIX**

Président de la Commission

  
M. DERRAC



**Annexe n°1 du rapport d'activité**  
**Données d'activité 2016<sup>3</sup>**

	Année 2016	Année 2015	Variation N / N-1 (en %)
<b>Dossiers déposés (en nombre)</b>	1575	1738	-9,38
Dont proportion de redépôts (en %)*	43,9 <small>* sur 9 mois</small>	38,89	
Dont proportion de redépôts suite à une suspension d'exigibilité (en %)*	13,88 <small>* sur 9 mois</small>	4,63	
<b>Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)</b>	1510	1691	-10,7
- Dossiers recevables (y compris dossiers jugés recevables)	1450	1632	-11,15
- Dossiers irrecevables (A)	77	75	2,67
<b>Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)</b>	1481	1655	-10,51
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire	646	638	1,25
- vers une procédure de réaménagement de dettes	835	1017	-17,9
<b>Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)</b>	615	665	-7,52
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	586	649	-9,71
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	29	16	81,25
<b>Mesures de réaménagement des dettes (en nombre) (C)</b>	759	948	-19,94
- Plans conventionnels conclus	125	179	-30,17
- dont plans conventionnels conclus réglant l'intégralité de l'endettement* <small>* sur 9 mois</small>	63	98	
- dont plans conventionnels conclus présentant un prêt immobilier ou avec la présence d'un bien immobilier	23	30	
<b>Mesures imposées ou recommandées (avec MIRI)</b>	634	769	-17,56
- dont mesures imposées ou recommandées immédiates élaborées	288	397	-27,46
- dont mesures imposées ou recommandées consistant en une suspension	164	247	-33,6
<b>Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (D)</b>	224	227	1,34
<b>Autres sorties (E)</b>	11	9	22,22
<b>Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)</b>	1689	1921	-12,08
<b>Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)</b>	1	3	-66,67
<b>Recommandations homologuées par les juges (en nombre)</b>	753	768	-1,95

<sup>3</sup> France métropole et hors métropole





### Structure des décisions de la Commission

	<b>Données Eure et Loir</b>	<b>Données région</b>	<b>Données nationales</b>
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en % des dossiers traités)	<b>9,12</b>	<b>10,07</b>	<b>10,87</b>
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	<b>37,24</b>	<b>33,45</b>	<b>36,05</b>
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	<b>7,40</b>	<b>11,72</b>	<b>10,74</b>
Part des mesures imposées ou recommandées (hors MIRI) (en% des dossiers traités)	<b>20,49</b>	<b>14,27</b>	<b>12,26</b>
Part des mesures imposées ou recommandées immédiates (en % des dossiers traités)	<b>17,05</b>	<b>25,29</b>	<b>25,56</b>
Part des sorties diverses (en % des dossiers traités)	<b>8,70</b>	<b>5,66</b>	<b>4,52</b>
Taux de solutions pérennes* <small>* sur 9 mois</small>	<b>83,55</b>	<b>78,56</b>	<b>82,04</b>



**Annexe 2 du rapport d'activité**  
**Typologie de l'endettement**

Année 2016 – données de la commission

	Encours des dettes (en millions d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés	Nombre moyen de dettes
						(en %)	(en unité)
<b>Dettes financières</b>	<b>60,52</b>	<b>1303</b>	<b>6190</b>	<b>80,46</b>	<b>46451,48</b>	<b>89,86</b>	<b>4,75</b>
Dettes immobilières	35,10	292	545	46,67	120227,09	20,14	1,87
Dettes à la consommation	24,45	1159	4637	32,51	21103,66	79,93	4,0
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	0,96	801	1008	1,28	1199,54	55,24	1,26
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>7,56</b>	<b>1223</b>	<b>5374</b>	<b>10,05</b>	<b>6181,59</b>	<b>84,34</b>	<b>4,39</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>7,14</b>	<b>886</b>	<b>2210</b>	<b>9,49</b>	<b>8060,95</b>	<b>61,10</b>	<b>2,49</b>
<b>Endettement global</b>	<b>75,22</b>	<b>1450</b>	<b>13774</b>	<b>100,00</b>	<b>51881,63</b>	<b>100,00</b>	<b>9,50</b>

Année 2016 – données de la région

	Encours des dettes (en millions d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés	Nombre moyen de dettes
						(en %)	(en unité)
<b>Dettes financières</b>	<b>284,88</b>	<b>7198</b>	<b>33809</b>	<b>78,99</b>	<b>39578,48</b>	<b>88,18</b>	<b>4,70</b>
Dettes immobilières	150,09	1484	2929	41,61	101144,07	18,18	1,97
Dettes à la consommation	129,15	6408	25193	35,81	20154,59	78,50	3,93
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	5,6	4412	5687	1,56	1277,76	54,05	1,29
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>43,77</b>	<b>6823</b>	<b>30065</b>	<b>12,14</b>	<b>6415,86</b>	<b>83,58</b>	<b>4,41</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>32,02</b>	<b>4709</b>	<b>10669</b>	<b>8,88</b>	<b>6800,16</b>	<b>57,69</b>	<b>2,27</b>
<b>Endettement global</b>	<b>360,68</b>	<b>8163</b>	<b>74543</b>	<b>100,00</b>	<b>44185,14</b>	<b>100,00</b>	<b>9,13</b>

